



*Monsieur Edouard GEFFRAY
Ministre de l'Éducation Nationale
110 rue de Grenelle
75007 PARIS*

**JEAN-JACQUES
MICHAU**

SENATEUR DE
L'ARIEGE

Mirepoix, le 3 février 2026

Réf: VB L237/2026

Monsieur le Ministre,

J'ai été saisi par la Fédération pour les langues régionales dans l'enseignement public (FLAREP) et par la FELCO, fédération des enseignants d'occitan, à la suite de l'annulation, quarante-huit heures avant son déroulement, de l'audience qui devait se tenir le 21 janvier dernier au ministère.

Je souhaite vous faire part de mon regret face à cette annulation tardive, intervenue sans motif explicité, alors même que les représentants associatifs concernés avaient pris leurs dispositions et engagé des frais importants pour se rendre à Paris.

Force est de constater que les sujets que ces fédérations souhaitaient aborder sont pourtant essentiels. Ils concernent directement l'application de la loi du 21 mai 2021 relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion, dite « loi Molac », et en particulier son article 7, qui fixe l'objectif de proposer l'enseignement des langues régionales à tous les élèves qui le souhaitent.

À la lumière de ces éléments, il me paraît indispensable qu'un échange puisse avoir lieu dans des délais rapprochés entre vos services et la FLAREP, qui représente une part très majoritaire des acteurs de l'enseignement public des langues régionales sur le territoire national.

Je me permets donc d'appuyer la demande de cette fédération pour qu'une nouvelle date d'audience lui soit proposée dans les meilleurs délais, de manière à permettre un dialogue de fond, respectueux des engagements de l'État et du travail mené sur le terrain par les enseignants, les parents d'élèves et les associations concernées.

Je vous remercie par avance de l'attention que vous porterez à cette demande.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Jean-Jacques Michau
Sénateur de l'Ariège

